

*Questions orales*

• (1430)

**Mme Audrey McLaughlin (Yukon):** Monsieur le Président, le premier ministre ne prend peut-être pas cette affaire au sérieux, mais je vous assure que le Nouveau Parti démocratique n'en rit pas.

[Français]

Monsieur le Président, beaucoup d'experts partout au pays disent que le gouvernement a peut-être agi illégalement. La liste s'allonge et elle comprend le doyen de la Faculté de droit de l'université Queen's, des professeurs de droit de l'Université d'Ottawa, de l'Université de Victoria et un docteur en droit constitutionnel de Montréal. Le premier ministre semble avoir reçu l'avis des seuls experts qui appuient ses actions.

Ma question pour le premier ministre est la suivante: Va-t-il déposer ces opinions d'experts à la Chambre ou sinon retirer la taxe?

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, j'ai convenu hier avec le député que sur n'importe quelle question constitutionnelle ou légale à travers le Canada, il y aurait toujours des divisions d'opinion. Je pense que la vaste majorité des écrivains, des juristes et des conseillers juridiques expriment la position de façon consistante que le gouvernement a agi en bonne et due forme et que le Sénat n'a pas le droit de bloquer la volonté des élus.

D'ailleurs, si mon amie n'est pas impressionnée par le député à sa droite, je l'invite à écouter la réaction de son propre député à sa gauche.

[Traduction]

Mon amie ne semble pas impressionnée par les déclarations du député de Colombie-Britannique. Le député de Yorktown—Melville aurait déclaré pour sa part, en parlant du projet de loi C-62: «Je crois que la Chambre des communes devrait avoir le dernier mot. Je ne crois pas qu'un Sénat non élu puisse, en aucun cas, usurper les pouvoirs de l'assemblée élue.»

**Mme Audrey McLaughlin (Yukon):** Une question supplémentaire, monsieur le Président. Le premier ministre refuse d'écouter ce que disent les Canadiens à propos de la question de la taxe sur les produits et services; il refuse de prendre au sérieux la question de la légalité de sa décision de nommer huit nouveaux sénateurs pour forcer l'adoption de la TPS; il refuse de prouver le bon droit de sa décision en s'adressant à la Cour suprême. Son mépris

de la population est sans précédent. Si le premier ministre ne veut pas s'adresser au tribunal, nous le ferons.

**Des voix:** Bravo!

**Des voix:** Oh, oh!

**Mme McLaughlin:** Le premier ministre va-t-il épargner les deniers publics?

**M. Boyer:** Quel sera votre argument?

**Des voix:** Oh, oh!

**Une voix:** Taisez-vous donc!

**Des voix:** Oh, oh!

**Mme McLaughlin:** Monsieur le Président, va-t-il prendre la question au sérieux, comme 80 p. 100 des Canadiens, épargner les deniers publics, assurer au monde des affaires que le gouvernement a un plan d'action, et tout simplement renvoyer la question à la Cour suprême pour mettre fin au chaos?

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, tous les autres députés et moi attendrons avec impatience l'attaque en justice du NPD. Je suppose que ce n'est pas étranger à la déclaration suivante de ce matin:

Le chef du NPD, M<sup>me</sup> Audrey McLaughlin, a fait distribuer ce matin des copies d'une interprétation juridique émanant d'une étude réputée d'avocats de Saskatoon ayant des accointances avec les néo-démocrates, qui dit que la nomination de huit sénateurs conservateurs enfreint les modifications constitutionnelles. . .

La firme Mitchell, Taylor, Mattison et Ching affirme que selon la Constitution rapatriée de 1982, la composition du Sénat ne peut être modifiée que par un amendement à la Constitution.

Je ne conteste nullement le droit de cette étude d'avocats ou du NPD de penser ainsi et d'attaquer le gouvernement devant les tribunaux.

Je rappelle à mon amie la déclaration faite ce matin par le sénateur Forsey: «M. Mulroney s'est trouvé dans une impasse et il a prié le gouverneur général de recommander à la reine du Canada de nommer huit sénateurs de plus. Je crois qu'il en avait parfaitement le droit.»

\* \* \*

[Français]

**LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES**

**M. Paul Martin (LaSalle—Énard):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. L'assainissement de l'environnement va impliquer des dépenses énormes en nettoyage, en récupération des déchets, en recherche et développement et en services de consultation pour y arriver. Ce sont des domaines qui ne